### LES TRAVAUX PUBLICS FÉDÉRATION NATIONALE

# **CYBERSÉCURITÉ**

## EN CAS DE SOUPÇON DE CRISE CYBER, LA GESTION DES 30 PREMIÈRES MINUTES

[ À DIFFUSER LARGEMENT À TOUS LES COLLABORATEURS ]

2

Une crise cyber se définit par une déstabilisation majeure du fonctionnement d'une organisation (ex : entreprises) en raison d'actions malveillantes sur vos systèmes et outils numériques (ex : cyberattaques de type rançongiciel, piratage de messagerie...).



Le fonctionnement de votre entreprise peut être gravement atteint lors d'une cyberattaque en provoquant notamment :

- → Un retard ou un arrêt de vos chantiers,
- Un retard ou une impossibilité du paiement des collaborateurs,
- → Une impossibilité de répondre aux appels d'offres,
- → Un retard dans le paiement de vos sous-traitants / prestataires / fournisseurs,
- → Un vol de données sensibles et utiles (prix, méthodes, savoir-faire, données personnelles...)

... et avoir des conséquences à plus ou moins long terme.

En cas de soupçon de crise cyber, que dois-je faire lors des 30 premières minutes ?

Les actions à mener seul ou avec votre service informatique		Actions réalisées (à compléter par l'utilisateur)	
		OUI	NON
Priorité 1 : Isoler les postes de travail			
Débrancher tous les câbles des postes de trava périphériques USB (clé USB, disque dur externe).			
Couper le Wi-Fi, à défaut, forcer l'extinction du démarrage de votre ordinateur.	poste : appui long sur le bouton de		
Ne pas utiliser votre poste de travail.			
Priorité 2 : Protéger vos sauvegardes			
Vous avez accès à un support informatique (service interne, contrat de prestation de services)	Vous n'avez pas de support informatique		
Alerter le support informatique immédiatement. Si le soupçon est avéré:  Alerter votre assureur (si couverture assurantielle du risque cyber),  Procéder à un dépôt de plainte dans un délai maximum de 72h.	2. Faire appel à un prestataire		

### Ces actions réalisées, restez disponibles : ne prenez aucune initiative !

Priorité 3 : Avertir les collaborateurs à proximité pour qu'ils réalisent les étapes de la priorité 1.



#### Accès QR Code aux prestataires informatiques listés par l'ANSSI

Attention: si vous rencontrez des difficultés avec le QR Code, recherchez avec votre moteur de recherche (Google, Bing ...) «ANSSI PRIS» pour accéder aux prestataires recommandés par l'ANSSI.